



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 09/10/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Fonds de concours - Commune de Bendejun - Ajustement du fonds de concours pour la rénovation et le réaménagement intérieur de la vieille chapelle

Décision n° 26 10 05

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Mesdames Sandrine Barralis, Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Nicole Colombo, Monsieur Gilbert Camous, Mesdames Anaïs Migone, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Elodie Loretz par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Daniel Sfecci par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Maurice Tamazout par Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Michel Calmet, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu la délibération n° 12 07 09 en date du 06 juillet 2012 par laquelle le Conseil Communautaire définit les modalités d'attribution des fonds de concours,

Vu la délibération n°24 05 04 en date du 30 mai 2024 par laquelle le conseil communautaire avait accordé un fonds de concours de 55.180,68 € pour un coût de travaux à 183.935,60 € HT concernant un projet de rénovation et de réaménagement intérieur de la

vieille chapelle (restauration du système de chauffage, de la sacristie, des peintures intérieures et nettoyage des façades),

Considérant que le coût de ces travaux a ensuite été revu à 167.200 € HT,

Considérant le nouveau plan de financement de cette opération :

- Conseil départemental : 55.180,68 € (33 %)
- Commune : 56.009,66 € (33,5 %)
- CCPP : 56.009,66 € (33,5 %)

Considérant l'enveloppe de fonds de concours restant à la commune (82.115,24 €),

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président en charge des finances, propose l'ajustement de la participation de la Communauté de Communes au projet précité à hauteur de 56.009,66 € au titre des fonds de concours.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'ajuster le fonds de concours pour la rénovation et le réaménagement intérieur de la vieille chapelle à 56.009,66 € au bénéfice de la commune de Bendejun, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues.

- **Décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

- versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

- **Autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C.DRAGONI



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



55 bis RD 2204
06440 BLAUSAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILONS
06-06